

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d° —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES EVENEMENTS

On a tout de même fini par se rendre compte qu'il ne peut y avoir de rapports stables avec l'Allemagne que des rapports basés sur la force !

Pendant que j'écoutais dimanche soir à la radio le discours d'Edouard Daladier, je m'efforçai d'imaginer les retentissements de ce langage simple, fort et dur dans un cerveau façonné à l'allemande ! Et je me demandai s'il serait un jour possible d'établir quelques correspondances entre deux peuples dont les tempéraments, les pensées, les manières de comprendre et de sentir sont en si parfaite contradiction...

Allemands et Français sont deux types opposés d'une même humanité et il ne faut pas croire à cette formule parfois employée : « Les Allemands sont des hommes comme nous ! » Non ! Ça n'est pas vrai !... Pour exprimer les choses comme elles sont, il faudrait dire : « Les Allemands sont des hommes ! Mais pas comme nous ! »

Et cet antagonisme se manifeste avec éclat chaque fois qu'on peut en faire l'épreuve.

Tenez ! Rappelez-vous seulement la manière si radicalement opposée dont les deux peuples ont réagi devant le message récent du président Roosevelt. Il faisait appel à des sentiments de justice, à des idées de fraternelle harmonie internationale qui nous mettaient tout de suite en pleine communion morale et intellectuelle avec lui. Nous lui faisons accueil dans nos cœurs et dans nos esprits... A contrario, ce même message, dédaigneusement repoussé par Hitler, ne souleva parmi le peuple allemand que sarcasmes et mépris...

Là où nous découvrons la condamnation de toute politique agressive et conquérante, les Allemands y trouvaient sa justification.

Nous ne servons pas les mêmes dieux. Nous n'avons pas la même conception du monde. Ils sont fiers de ce que nous détestons ; ils mettent leur gloire à ce qui nous est odieux. Nous aimons la liberté ; ils la méprisent. Nous imaginons l'ordre social comme une organisation favorisant le développement de la personnalité humaine et respectant sa dignité ; pour eux l'individu est un instrument au service de l'Etat et qui doit fonder sa personnalité dans un ensemble où il n'existe plus que comme un rouage de la collectivité. Nous éprouvons fortement le désir d'une justice égale pour tous, petits et grands ; ils ne jugent pas que la justice soit violée quand le fort opprime le faible. Nous estimons la guerre haïssable ; ils l'exaltent comme l'occasion pour un peuple de mettre en œuvre ses plus hautes vertus.

Bref, il existe entre eux et nous un antagonisme radical de cœur et d'esprit. A quoi servirait de discuter pour essayer de bâtir et de conserver d'accord une civilisation commune. Toute formule d'accord entre eux et nous ne sera jamais qu'une tromperie.

On a fini, tout de même, par s'en rendre compte et qu'il ne peut y avoir de rapports stables avec l'Allemagne que des rapports basés sur la force ! C'est pourquoi Edouard Daladier a bien fait de mettre l'accent sur cette idée vraiment susceptible d'être comprise par eux.

« Seule, a-t-il dit, la force de la France est la garantie de sa liberté ! » Formule qui correspond exactement à la réalité des choses, car si l'Allemagne respecte notre liberté autrement qu'elle n'a fait pour celles de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, c'est parce qu'elle a peur de notre force !

Par là on peut dire que la politique de Daladier est vraiment une politique de salut public qu'il a définie en termes décisifs :

« Je ne gouverne pour aucun groupe, mais pour la nation. Notre tâche est de sauver l'héritage que nous avons reçu, l'héritage matériel et moral de la France. Vouloir cela, ce n'est pas être réactionnaire ! Ce n'est pas être révolutionnaire. C'est être français ! »

Il est très vrai, comme nous le lisons tout à l'heure, que les démocraties n'ont pas de pire ennemi que la démagogie. On l'a vu encore une fois en Espagne où la République serait

prospère et vivante si les démagogues du *Frente popular* ne l'avaient ruinée, détruite intérieurement et offerte, divisée contre elle-même, aux attaques de ses ennemis. Le premier service rendu par Edouard Daladier à la France républicaine aura donc été de l'avoir enlevée aux partis de luttes civiles et de haines sociales pour faire prévaloir au-dessus des factions la notion du salut de la Patrie ! Sans cela, qui sait où nous en serions ? On n'y peut penser sans frémir !...

Sans cela, en tout cas, aucun redressement n'eût été possible et le gouvernement Daladier n'aurait pas pu assurer la force de ce pays, cette force matérielle et morale qui est le suprême rempart de la paix et, tout au moins, son indispensable condition !

Oui ! Indispensable condition ! Faible, livrée aux discordes civiles, la France était une proie tentante pour ses ennemis agueus. Qu'on se rappelle ! C'est le 30 novembre dernier que l'Italie fasciste a lancé son agression contre nous ; c'est le 30 novembre que le comte Ciano a prononcé son insolent discours ! Pourquoi ? Parce que ce jour-là, il comptait sur la grève générale décrétée chez nous pour tout désorganiser et nous livrer sans défense à ses prétentions !

Ce péril extérieur n'est d'ailleurs que suspendu. Il n'a pas cessé d'exister. Il a seulement cessé de se manifester par des menaces ouvertes. Et Daladier a eu bien raison de le rappeler :

« Je le demande au pays, a-t-il dit, « le péril extérieur est-il imaginaire ? Est-ce que les trois millions de soldats étrangers mobilisés au-delà de nos frontières sont brusquement « devenus des fantômes ? Peut-on concevoir un gouvernement digne « de ce nom qui agirait sans en tenir « compte ? »

Tenir compte de ce péril, agir en conséquence, tel est pour tout gouvernement digne de ce nom, le devoir numéro 1... Le reste vient après. Et ce que l'on doit exiger de Daladier, c'est qu'il s'y tienne solidement.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

De la Nation à l'Empire

Le 14 juillet prochain, devant la foule massée au champ de Mars, au cours d'une cérémonie solennelle, le président Lebrun, entouré de tous les Corps d'Etat et de délégations de toutes les colonies et protectorats, prètera le serment à l'unité et à l'indivisibilité de l'Empire.

Le 14 juillet 1790, au champ de Mars, eut lieu la fête de la Fédération, où toutes les provinces de la France fraternisèrent pour célébrer et symboliser l'alliance de tous les Français et, par la suppression des douanes intérieures, la disparition des intérêts locaux qui les avaient divisés sous l'ancien régime. De ce jour la France était née. Il n'y avait plus de provinces rivales. Tous les obstacles qui s'opposaient jusqu'alors à l'unité nationale étaient levés. La conscience nationale, dont la seule famille royale était dépositaire, s'installait au cœur même de chaque individu, devenu citoyen.

Le geste de M. Lebrun aura des conséquences incalculables pour l'avenir de la France et de l'Europe. Il ne sera pas un geste pittoresque. Il aura une portée politique considérable. Car ce n'est pas au nom du peuple métropolitain qu'il prononcera son serment, c'est au nom de cent vingt millions d'hommes répandus sur les cinq continents : au nom des Algériens, des Tunisiens, des Marocains, des Soudanais, des Syriens, des Indochinois, des peuples des diverses Afriques, du Cameroun, du Togo, du Madagascar et des îles Comores, de la Réunion, des comptoirs de l'Inde, des concessions de Changhaï, de la côte des Somalis, de Cheik-Saïd de la Nouvelle Calédonie, des îles de l'Océanie, de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe, de St-Pierre-et-Miquelon. Chacun de ces peuples se sentira un profondément à la métropole comme membre d'une vaste communauté humaine, pleine de force et de grandeur, animée du même vouloir vivre et du même idéal de libération humaine.

Ce jour-là, M. Lebrun sera le représentant authentique de l'Empire et bien qu'il n'en porte pas encore le titre, le président de l'Empire français.

Armand MORA.

Informations

L'accord franco-turc

Au Conseil des ministres qui s'est tenu mardi matin, M. Georges Bonnet a exposé également, devant le conseil, l'état actuel des négociations franco-turques. On croit savoir à ce sujet, qu'un conseil des ministres doit se réunir incessamment à Ankara, au cours duquel le gouvernement turc examinera les dernières propositions françaises.

Dans son exposé, le ministre des affaires étrangères a évoqué, en outre, divers problèmes touchant la situation en Europe centrale et en Extrême-Orient.

L'exposé de M. Georges Bonnet a reçu l'approbation unanime du conseil.

Au Sénat

Dans sa séance de mardi, le Sénat a adopté le projet de loi portant ouverture au ministère de l'Education nationale, d'un contingent spécial dans la Légion d'honneur à l'occasion du centième anniversaire de la fondation de la Société des gens de lettres, et le projet de loi augmentant le contingent de croix de la Légion d'honneur en ce qui concerne le ministère des P.T.T.

Le Sénat aborde l'examen du projet de loi modifiant les articles du code civil relatifs aux régimes matrimoniaux. Après un exposé du rapporteur le projet est renvoyé à la Commission.

La Chambre

La Chambre s'est réunie mardi matin pour la nomination annuelle des grandes commissions permanentes. Séance de pure forme, à laquelle assistent quarante députés environ.

M. Ducos qui préside fait connaître qu'aucune opposition n'étant parvenue contre les listes des candidats présentés par les groupes les commissions peuvent se réunir mardi et mercredi, pour la désignation de leurs bureaux.

La loi de neutralité américaine La Commission des affaires étrangères de la Chambre a abordé la rédaction du projet de loi de neutralité qu'elle enverra à la Chambre.

La Commission a voté à une nette majorité l'article du projet Bloom, qui donne au président plus de liberté pour invoquer la loi de neutralité.

La réforme électorale

Le groupe socialiste a adopté par contre un texte de M. Louis Dubosc, député du Gers, dont voici les dispositions essentielles : scrutin uninominal, obligation pour tous les partis de présenter un candidat dans chaque circonscription, représentation proportionnelle intégrale dans le cadre national, totalisation à Paris des chiffres des suffrages recueillis par tous les candidats de chaque parti, détermination par le jeu du quotient du nombre de sièges à attribuer à chaque parti jusqu'à concurrence du chiffre actuel de 618 qui est maintenu, élection des candidats de chaque parti dans l'ordre des plus forts pourcentages des suffrages obtenus par chacun d'eux dans leur circonscription par rapport au nombre des suffrages exprimés.

Politique yougoslave de neutralité La partie officielle de la visite, en Allemagne, du prince régent de Yougoslavie, est terminée. Rien n'a été négligé de la cordialité des sentiments du peuple allemand envers la Yougoslavie.

Dans l'entourage du chef d'Etat yougoslave, on a laissé entendre que les représentants yougoslaves qui négocient actuellement à Cologne, seraient sans doute amenés à faire des concessions au desiderata allemand, en ce qui concerne le taux du mark par rapport au dinar et la vente au Reich de certaines matières premières que la Banque nationale de Yougoslavie préférerait réserver pour l'exportation vers les pays à change libre.

Par contre, ces mêmes milieux affirment que la Yougoslavie est restée ferme sur ses positions politiques, caractérisées par sa fidélité à l'alliance avec la Roumanie, qui exclut tout arrangement séparé avec la Hongrie et par ses rapports confiants avec les membres de l'entente balkanique.

Les négociations anglo-russes Le comité des affaires étrangères du cabinet s'est réuni lundi après-midi à la Chambre des communes et a étudié la réponse russe à la proposition britannique de pacte de sécurité.

Un accord ayant été réalisé, les négociations porteront essentiellement cette semaine sur la position des Etats baltes. La Russie a suggéré dans sa réponse un amendement modifiant le projet de pacte, de façon à répondre à son désir de voir étendre le système des garanties à la Finlande, à l'Estonie et à la Letonie, afin que sa frontière occidentale soit protégée.

Engagements dans l'armée territoriale anglaise M. Hore Belisha, ministre de la guerre, a indiqué aux Communes à l'heure des questions que, du 1^{er} février au 30 avril

1939, 166.000 demandes d'engagement dans l'armée territoriale avaient été reçues, dont 62.965 avaient été retenues. Le nombre des engagements, pour la même période de 1938 et 1937 avait été respectivement de 24.254 et 18.220.

Le ministre a répondu par l'affirmative, au député travailliste Day, qui demandait s'il considérait ces chiffres comme « très satisfaisants ».

A la frontière soviéto-mandchoue Des dépêches reçues annoncent qu'une certaine tension règne à la frontière soviéto-mandchoue, à la suite du récent engagement qui s'est produit entre des troupes soviétiques et une patrouille frontière japonaise, près de Tchang-Ling-Tse.

Le bruit court que sept cents tireurs d'élite soviétiques, équipés d'assaut et autant de mitrailleuses lourdes sont concentrés le long de la frontière.

Les forces japonaises et mandchoues prennent, de leur côté, des mesures de précaution.

EN PEU DE MOTS...

— Les journaux italiens annoncent que la rencontre d'athlétisme italo-français qui devait se dérouler le 18 juin, à Venise, n'aura pas lieu.

— On annonce que le journal catholique français « La Croix » a été interdit en Italie. On suppose que cette décision a été motivée par un récent article de « La Croix » sur la situation religieuse en Allemagne.

— Au tirage des obligations communales 1889, le numéro 273.522 gagne 100.000 fr. Au tirage des obligations communales 1879, le numéro 228.411 gagne 100.000 francs.

— Mardi matin, a été exécuté à Batna, l'Arabe Berkane Boniz condamné à mort le 4 mars dernier, par la cour criminelle, pour le meurtre du garde forestier Don Péla.

Un formidable incendie s'est déclaré mardi dans les bâtiments de la nouvelle gare de Varsovie, dont la construction allait être achevée dans quelques mois. On compte un mort et 4 blessés. Les dégâts sont considérables.

NOS ÉCHOS

Alain Gerbault.

Il nous revient, après sept ans de voyage, de flânerie plutôt, sur les océans, C'est au mois de février 1932 qu'il repartit après nous avoir donné ces trois livres magnifiques : *Seul à travers l'Atlantique*, *À la poursuite du soleil*, *Sur la route du retour*.

Le minimum de terre, et la mer tout autour ! Gerbault n'a jamais aimé que la mer. On sait quelles sont ses dernières volontés s'il lui arrive de mourir à terre :

« Je veux être remorqué au large dans mon bateau et que celui-ci sabordé coule toutes voiles et pavillon dehors ! Et voici l'épithaphe qu'il s'est composée, mais que nous ne lirons jamais sur aucune pierre tombale :

Le marin est de retour sur son navire. Bien sûr, il regagnera le large. Un jour pour la première fois, il avait pris la mer, mais c'est elle qui le reprend pour toujours.

Le marin s'est enseveli avec son navire. Jamais plus il ne bravera l'orage. Amis, ne pleurez pas le marin disparu : il est enseveli où il désirait vivre. Ne le pleurez pas, mais priez que les vagues le bercent doucement.

Un « dur ». L'histoire se passe au Far-West. Dans un « speak-easy », bar louche, des cow-boys jouent autour de tables chargées de pépites d'or. Un pianiste s'évertue dans un coin.

Brusquement, la porte s'ouvre sous une violente poussée et un homme, le feutre en bataille, un revolver dans chaque main, pénètre à l'intérieur, renverse une table, « descend » une ou deux ampoules, bouscule tout le monde et s'accoude au comptoir, minaudant au garçon :

« Un jus d'orange, s.v.p. Délicatesse amicale. Deux amis discutent de leur conduite à tenir à l'égard de ce pauvre Dubois. Après un examen approfondi de la situation, ils estiment nécessaire que Dubois soit averti des infidélités de sa femme.

D'accord, mais tu comprendras qu'un vieil ami comme moi estime indigne de lui apprendre une chose pareille. Jamais ma conscience...

« — Mais non plus ! J'ai vraiment trop de scrupules. — Alors, nous pourrions peut-être lui envoyer une lettre anonyme... Hors concours.

Dans un château, à la campagne, les invités, durant un week-end pluvieux, essayent de se distraire en organisant entre eux un concours de grimaces. L'arbitre et juge examine soigneusement tous

LA PSYCHOSE DES MONSTRES DANS LES ROMANS D'ACTUALITÉ

Il y a cinquante ans, les romanciers, nos maîtres, passaient pour avoir le goût de la mesure et le sens de l'ordre et de la règle. Les romanciers tout comme les naturalistes s'appliquaient à peindre la vie dans sa scrupuleuse réalité.

On tenait pour exceptionnels les écrivains qui, comme Huysmans, accordaient leur faveur aux types les plus abjects. Ce qui, à cette époque, n'était qu'une exception tend à devenir de nos jours une mode très bien portée. Sous prétexte d'originalité et de réaliser du neuf, pas mal d'écrivains s'attachent à planter leur bistouri dans des consciences faisandées.

Je viens précisément de lire trois ouvrages dont je garde un relent de pourriture.

1° « *L'autre péché* » de M. Albert La Touche-Espée qui symbolise, nous assure son éditeur une formule bien moderne de l'amour... En bref, un homme d'âge déjà mûr, Alain, s'éprend d'un jeune adonis, Roger, et cette étrange passion est contrariée par des femmes qui s'interposent. Si une telle intrigue chevauche dans l'immoralité, le dévouement qui exige le suicide d'Alain retombe dans la logique des choses par l'amour plus naturel de Geneviève qui arrache Roger à tant de turpitudes.

Il est en somme bien possible que l'auteur n'ait fait que transcrire la posthume confession d'Alain, mais il avoue qu'il ne l'a pas transcrite servilement. C'est donc qu'il l'a stylisée, montée en épingle ? Il prétend encore que son œuvre est morale puisque Alain s'est puni lui-même par le suicide. Il faudrait donc admettre la moralité du suicide par-dessus le marché ?

Nous persistons à penser, en fermant ce livre, que de telles lectures on ne peut que sortir ébloué. Au fond, avec les déplorables mœurs actuelles c'est peut-être une réclame que nous faisons à cette œuvre !

D'ailleurs, on en sort peut-être moins ébloué que de ce second roman : « *Mais il n'était qu'un homme* », de Tristan Lamoureux, un jeune écrivain qui, à l'orée de sa carrière, s'avance, dit M. Jean Desthieux dans sa préface, dans une voie où il ne court pas le risque de rencontrer beaucoup d'émules, car elle n'est pas celle des succès faciles.

Pierre Stellaire est un monstre encore plus régnant qu'Alain. Jugez donc un peu la trame de cette ignoble vie. Pierre Stellaire est un dangereux rêveur qui, à 35 ans, se trouve encore dépourvu de sens vital. S'il pose avec la subtile Vergine pour un personnage inutile, fantasque, infiniment instable, incapable de se marier pour ne pas affoler une femme à toutes les heures, il n'en retombe pas moins dans la trivialité et s'oublie avec une fille. Celle-ci bien stylée par sa mère finit par se faire épouser. L'enfant qui naît, la petite Clotilde, Pierre l'adore, mais la mère lui répugne à un tel point qu'il trouve le moyen de l'envoyer dans une maison de santé en la faisant passer pour folle. Cette femme se suicide de désespoir. Ce crime doit comporter une sanction puisque Pierre, bafoué par Mme Vergine, tombe de déchéance en déchéance. Sa petite fortune dilapidée, il devient crieur de journaux et finit par exploiter la beauté charnelle de sa fille qu'il encourage à poser pour les nus et plus tard à danser en costume d'Ève au music-hall. Et l'on voit un père savourer cette scandaleuse exhibition à

bles visages. Finalement, apercevant une dame dans un coin, il se précipite et clame triomphalement :

« — Aucun doute chère amie je vous décerne tous mes suffrages. C'est vous qui avez réussi la meilleure. — Permettez monsieur, je ne participais pas à ce ridicule concours.

Précision. Ratant son virage, un automobiliste défonce le rez-de-chaussée d'un immeu-

tel point qu'il tombe amoureux de sa fille et ne pouvant satisfaire sa lubrique et incestueuse passion, il la tue dans un accès de jalousie. La guillotine a, dans ce drame, le dernier mot...

Que voilà un deuxième exemple de psychose littéraire vraiment perverse et l'on se demande jusqu'où va se fourvoyer la faim de l'indébit. Quel mauvais présage de chercher le succès dans l'immoralité !

La seule excuse que M. Tristan Lamoureux accorde à son héros, nous la lisons dans la conclusion : « Que cet homme eût été dangereux par sa médiocrité, s'il avait pu vivre comme il l'entendait. S'il avait pu ne jamais transiger avec son idéal, s'il avait pu l'atteindre, il aurait haussé, si bien sûr, le niveau de la vie. » Mais il n'était qu'un homme !... »

Eh bien, nous n'arriverons pas à saisir une telle psychologie ; elle nous dépasse à ce point que tout comme les jurés nous n'aurions admis aucune circonstance atténuante pour un tel homme. Pas même l'excuse de lui faire l'honneur d'un roman de 280 pages...

Et je voudrais encore citer un troisième ouvrage récemment paru : « *Le carnet noir* » de Marcel-Pierre Rollin, écrivain de Tulle, qui eut naguère le mérite de fonder la « Revue Centre-sud » et de donner à la région Limousin-Quercy une bien louable activité littéraire. Malheureusement les revues de ce genre ne vivent, comme les roses, que l'espace d'un matin, c'est vraiment regrettable.

M. Rollin s'en console en poursuivant sa tâche de romancier régionaliste et il nous a donné quelques petits romans et des nouvelles très intéressantes. Le milieu tulleois et la nature corrézienne, l'harmonie du paysage limousin font un robuste support à ses vibrantes descriptions. Mais voilà qu'à son tour, notre confrère s'aventure dans une psychose littéraire à tel point que « *Le carnet noir* » par son origine s'apparente au premier roman ci-dessus cité « *L'autre péché* ». M. Rollin justifie la triste aventure du « *Carnet noir* » par les mémoires laissées par un pauvre suicidé ayant cru devoir coucher noir sur blanc ses amères déceptions avant d'en finir avec la vie. Vraiment, une fois de plus, nous restons ébouré de voir un pauvre garçon se loger une balle dans la tête pour la plus vulgaire des « grues » qui l'architrôment...

Et c'est avec ces banales tragédies que l'on échafaude aujourd'hui des postulats thérapeutiques ? Pour arriver à exalter la mémoire de dégénérés qui n'apportent à la littérature qu'une psychose de monstres et de monstruosités...

Triste... Vraiment triste !... Et si vraiment l'on nous accuse de manquer d'indulgence pour nos confrères, ce sera bien à tort. Tous les trois ont su fouiller, creuser des cas psychologiques aussi décevants qu'ils soient, avec une incontestable émotion qui impressionne. Labeur loyal, sensibilité aigüe, probité d'écrivain, carrure d'opinions parfois véhémentes, il y a dans ces trois romans, sagacité et érudition en « volonté de puissance » comme aurait dit Nietzsche...

Mais sans préjudice de la valeur littéraire des trois ouvrages que nous venons de signaler, c'est une interrogation que nous avons voulu nous poser.

Ernest LAFON.

(Lire la suite en deuxième page)

Le LISVU.

Chronique du Lot

LA PSYCHOSE DES MONSTRES DANS LES ROMANS D'ACTUALITÉ

(Suite de l'article de première page)

Si d'après Pascal « toute la dignité de l'homme consiste dans sa pensée », il y a tout lieu de croire que cette pensée a bien évolué dans le temps et dans l'espace. S'il est aussi vrai qu'à chaque époque surgissent de nouveaux problèmes psychologiques, il est bien permis de se demander si celui du moment qui s'attache à la psychose des monstres ne manque pas d'idéal ?

De telles lectures ne peuvent, hélas ! procurer ni joie de l'âme, ni ravissement de l'esprit. Au moment où la littérature française devrait se proposer de reconstituer le goût ou la passion de l'énergie physique et morale, nous souhaiterions ardemment que l'on n'aille pas chercher les intrigues romanesques dans les bouffes.

Notre modeste avis, l'idéal français mérite mieux et tous ceux qui savent manier une plume ne devraient pas la mettre au service de la grandeur de notre race au lieu de la discréditer par des aventures d'exception ?

Aussi bien, j'ose espérer que les trois auteurs dont je viens de citer les œuvres ne m'en voudront pas de ma franchise. C'est d'ailleurs tout le mérite des thèses plus ou moins hasardeuses d'éveiller chez le critique des idées souvent divergentes. Montaigne n'a-t-il pas dit : « Le gain de notre étude est d'en être devenus meilleurs et plus sages... »

Ernest LAFON.

Commissariat de police

Notre excellent compatriote M. René Bailles, nommé commissaire de police stagiaire à Marmande, non installé, est nommé à Lézignan-Corbières (Aude).

Compatriote

Notre compatriote, Elie Sabrié, de l'Hospitalet, inspecteur de la sûreté à Argenteuil, est affecté aux services de renseignements généraux, à la direction de la police d'Etat à Versailles.

Tabacs

M. Lupé, vérificateur des cultures des tabacs à Marcihac, est nommé, sur sa demande, à Mercuès.

Il est remplacé par M. Clauzel.

Service vicinal

M. Lafon, de Soulmousses, est nommé chef cantonnier et affecté à St-Germain.

Démision d'un adjoint au maire

M. Poujade, adjoint au maire de Montfaucon, vient d'adresser sa démission d'adjoint à M. le sous-préfet de Gourdon.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 22 au 27 mai 1939, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 5 femmes.
Interlocaux : 1 homme, 1 femme.
En extra : 1 homme.
Demandes d'emploi non satisfaites : 16 hommes, 9 femmes.
Offres d'emploi non satisfaites : néant.
« Le fond municipal de chômage a secouru, pendant la semaine précédente, 25 chômeurs. »

Défaut de patente

Un marchand ambulancier, M. Albert Chalart, de Condat-sur-Vézère (Dordogne), qui vendait des chapeaux, a été l'objet d'une contravention pour défaut de patente.

EDEN

JEUDI et SAMEDI (en soirée)
DIMANCHE (matinée et soirée)

Robert TAYLOR

dans son meilleur rôle

Vivent les étudiants

Un film de jeunesse et de sport

EN COMPLEMENT :

Un film d'une cocasserie inouïe

Loufoque et Cie

AVEC

Joan CRAWFORD, Clark GABLE

et Franchot TONE

NOTA : A partir de cette semaine

tarif réduit

PALAIS des FÊTES

JEUDI 8, SAMEDI 10
DIMANCHE 11 JUIN (en soirée à 20 h. 45)
DIMANCHE (matinée)

Deux grands films

LARQUEY, ROLLAND-TOUTAIN, AZAIS

dans le super record du rire

Les 3 Artilleurs

en vadrouille

Spéctacle idéal pour familles

Danielle DARRIEUX

et Pierre MINGAND

DANS

Mademoiselle Mozart

Comédie musicale gaie

Les maires de l'arrondissement de Cahors

Sous la présidence de M. Doumerc, maire de Montcuq, président, l'Association des maires de l'arrondissement de Cahors a tenu son assemblée générale le jeudi dans une salle de l'Hôtel de ville de Cahors.

Entourant le président, nous notons la présence de M. le docteur Calvet, premier adjoint au maire de Cahors, de MM. Garrigou, sénateur-maire ; René Besse, député-maire ; Soulié et Tourriol, conseillers généraux-maires ; Destreil et Courdesse, conseillers d'arrondissement. Dans la salle nous remarquons — outre les maires de l'arrondissement de Cahors, qui sont presque tous là — plusieurs maires d'importantes communes des arrondissements de Gourdon et de Figeac.

Excusant M. de Monzie retenu par ses fonctions ministérielles, M. le docteur Calvet prend la parole et, au nom de la municipalité cadurcienne, adresse à tous les collègues municipaux la plus cordiale bienvenue.

M. Doumerc remercie la municipalité de Cahors et son distingué représentant. Puis il fait un exposé général de l'action exercée par l'association qui se propose d'aider les maires ruraux dans leur tâche si difficile et toujours plus compliquée. Ce rapport moral qui répond parfaitement aux vœux des membres de l'association est approuvé par l'unanimité des collègues présents.

Compte rendu est ensuite donné des résultats obtenus par les vœux présentés. Il va sans dire que tous n'ont pas reçu satisfaction, mais ils ont eu pour conséquence des améliorations constatées avec plaisir. D'autres vœux sont présentés qui entraînent de très intéressants débats.

On examine ensuite la question d'étendre l'association au département tout entier. Plusieurs maires de Gourdon et de Figeac — parmi lesquels MM. Loubet, sénateur-maire de Figeac et Malvy, député-maire de Souillac — ont exprimé leur désir de voir l'association se transformer en association départementale. En attendant une adhésion générale, il est décidé que, sans modifier présentement son organisation, l'association acceptera à titre individuel les adhésions qui lui viendront des autres arrondissements.

La réunion étant levée, la municipalité de Cahors a reçu MM. les maires dans la grande salle de l'Hôtel de ville où un champagne d'honneur leur était offert. Très applaudies, de cordiales allocutions ont été prononcées par MM. Doumerc, Sassié, secrétaire général de la Préfecture, René Besse et Garrigou.

Toute cette assemblée fut empreinte du meilleur esprit de dévouement aux intérêts des communes et du souci de l'intérêt général.

DEFENSE ABSOLUE DE PECHER

En exécution d'une décision d'ordre général et formelle de M. le ministre de l'Agriculture, le Préfet du Lot suspend, jusqu'à l'ouverture générale toute tolérance de pêche dans le département.

La police de la pêche sera assurée jusqu'à cette date par application stricte de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1938.

Modification dans la Loterie Nationale

A partir de la 12^e tranche de la Loterie Nationale, une modification importante sera apportée dans la répartition des lots. En effet, à partir de cette tranche, le nombre de lots sera de 316.713, au lieu de 170.597.

Le nombre de billets émis étant de 1.500.000, c'est donc une chance sur 5 environ que chaque possesseur de billets aura de gagner un lot.

Les lots, dont le montant s'élève, par tranche, à 90 millions de francs, seront répartis de la façon suivante :

Un lot de 5.000.000 de francs : 5.000.000 de francs.

Trois lots de 1.000.000 de francs : 3.000.000 de francs.

Quatre lots de 500.000 francs : 2.000.000 de francs.

Dix lots de 200.000 francs : 2.000.000 de francs.

Quinze lots de 100.000 francs : 1.500.000 francs.

Trente lots de 50.000 francs : 1.500.000 francs.

Cent cinquante lots de 20.000 fr. : 3.000.000 de francs.

Mille cinq cents lots de 5.000 fr. : 7.500.000 francs.

Quinze mille lots de 1.000 francs : 15.000.000 de francs.

Cent cinquante mille lots de 220 francs : 33.000.000 de francs.

Cent cinquante mille lots de 110 francs : 16.500.000 francs.

Soit 316.713 lots, formant un total de 90.000.000 de francs.

Le "Journal du Lot"

est en vente à PARIS

BAZAR D'ORSAY

13, rue du Bac, 7

LE CADAVRE DECAPITE D'UN NOUVEAU-NE

Mercredi matin, Mme Laigle, se rendant à Marminiac, aperçut sur le bord de la route, non loin de Boissières, le corps nu et décapité d'un petit garçon qui paraissait avoir quelques jours à peine. Elle alla tout de suite informer M. Molinié, maire de Marminiac. Et la gendarmerie alertée se rendit sur les lieux.

D'un rapide examen, le docteur Mage conclut que la mort devait dater de quelques jours et que la tête en avait été coupée à l'aide d'un instrument tranchant. Disons tout de suite que malgré toutes les recherches la tête n'a pas été retrouvée.

Le Parquet de Cahors fut prévenu et MM. Gouyou, substitut du procureur de la République ; Servat, juge d'instruction et Pêcheur, commissaire-greffier entreprirent l'enquête judiciaire que l'intelligente activité de la gendarmerie de Cazals avait déjà commencée.

Les premières recherches de la gendarmerie avaient fait écarter l'hypothèse d'un cadavre déposé là, en passant, par un étranger. Et d'après plusieurs indices, l'enquête se dirigea sur une jeune fille, Adrienne Maury, 20 ans, qui habite avec ses parents dans une ferme de Marminiac. Interrogée après un examen de M. le docteur Calvet, médecin-légiste, elle fit des aveux.

Elle accoucha le 22 mai, vers 17 heures, pendant une absence de ses parents qui ignoraient son état de grossesse. Elle plaça sous son lit l'enfant qui, dit-elle, était mort en naissant. Dans la nuit elle transporta le corps dans un champ, loin de son habitation, creusa une fosse et l'enterra. Elle affirme énergiquement ne l'avoir pas décapité. Elle se refuse aussi à dire le nom de son père.

Enfin elle déclara être stupéfaite que le corps enseveli par elle ait été détérioré, mutilé et apporté au bord de la route.

Quel serait l'auteur de cet acte odieux ? Peut-être un amoureux évincé qui aurait voulu se venger ? Adrienne Maury n'est pas éloignée de le croire. Mais alors comment savait-il ce que les parents de la jeune fille ignoraient ?

L'autopsie du petit cadavre a été faite par M. le docteur Calvet. Quant à Adrienne Maury, qui se trouve dans un état de santé bien précaire, elle a été transportée à l'hôpital de Cahors.

Accident

Une auto pilotée par M. Dumas fils heurta le barrage interdisant l'accès sur le quai Cavaignac et M. Girma, qui était placé derrière ce barrage, fut légèrement blessé par une poutrelle. Le jeune Farges qui était à côté du barrage fut également blessé.

M^r Fauvel, huissier, a procédé aux constatations.

Infanterie coloniale

La situation d'activité est renouvelée, en 1939, pour les officiers de réserve d'infanterie coloniale ci-après : MM. Vergnes et Pouzal, en service dans la 17^e région.

UNE BELLE EXCURSION

Au gouffre de Padirac.

féérique voyage souterrain, rivière à 103 mètres de profondeur, sur 3 km. grottes merveilleuses, stalactites et stalagmites ;

et à Rocamadour,

lieu de pèlerinage mondiallement réputé, bâti au flanc d'un énorme rocher surplombant la vallée de l'Alzou et possédant de nombreux sanctuaires dominés par un vieux château.

Vous trouverez à la gare de Rocamadour, à l'arrivée des trains, un service automobile d'excursion S.N.C.F. qui vous conduira à Padirac et à Rocamadour-ville.

Prix du transport : 18 fr. 1^{er} départ à 9 h. 45 ; 2^e départ à 15 h. 10.

Retour à la gare, assuré pour tous les trains.

Allez économiquement à Rocamadour en utilisant les BILLETS DE WEEK-END, 50 0/0 de réduction. Validité 3 jours 1/2 ou 4 jours 1/2, suivant destination.

Les Sports

LE TOUR DU SUD-OUEST

Voici les noms des coureurs qui sont passés, les premiers à Cahors : 1. Horner (individuel), de Paris ; 2. Sales (Pan) ; 3. Wrecciono (Brive) ; 4. Speicher (Paris) ; 5. A. Magne (Arcachon) ; 6. Estèves (Montauban) ; 7. Passat (Paris) ; 8. Samaran (Tarbes) ; 9. Integaray (Bayonne) ; 10. Gallussi (Toulouse).

LA PÉDALE CADURCIENNE

Grand Prix des Fêtes de la Ville d'Aubin Pour ce grand prix, la Pédale Cadurcienne avait délégué pour la représenter le coureur, Louis Londéro. Course sur un parcours de 110 km, ce grand prix a tenu ce qu'il promettait.

Le départ fut donné à un imposant peloton, parmi lequel on remarquait : Bonamy, Desson, Goulème, Capraro, etc... L'arrivée se disputa au sprint et c'est Londéro qui l'emporta nettement.

Voici le classement : 1^{er}, Louis Londéro ; 2^e, Capraro. — Le Délégué.

CAMORS

CERCLE MUSICAL
DE LA RÉGION DU SUD-OUEST

Nous rappelons au public cadurcien que c'est demain vendredi à 21 heures que sera offert au théâtre municipal le grand concert vocal, instrumental et chorégraphique, avec le concours de M. Pierluigi Marzoni, premier danseur de la Scala de Milan et maître de ballet du Grand Théâtre de Bordeaux et de Mme Marzoni également du Grand Théâtre de Bordeaux.

Soirée artistique à laquelle est convié le public amateur de musique, de chant et de danses.

Soirée des « Brugos Carsinolos »

Il y a quelques semaines à peine, une triomphale soirée nous révélait cette troupe qui, par la richesse d'un enthousiasme et d'une jeunesse inépuisables, a fait triompher depuis, partout dans les environs, les nobles beautés du folklore quercynois, la grâce des costumes et des danses d'autrefois, le rire sain de « nostro lengo mairalo ». Infatigables, ces jeunes artistes se feront applaudir — pour la troisième fois — sur la scène de notre théâtre municipal samedi soir prochain, 10 juin.

La fête de la jeunesse, si brillamment organisée par la Fédération des Œuvres laïques devait être ouverte par une représentation des « Brugos Carsinolos ». Cette société n'est-elle pas en effet, par le choix de ses membres et par le caractère de son œuvre, on ne peut plus jeune, et qui mieux est on ne peut plus cadurcienne ?

Son activité n'est-elle pas tout entière placée sous le signe de la jeunesse, avec tout ce que ce mot peut contenir de vie, de gaieté, d'entrain ?

Vous irez nombreux applaudir les « Brugos Carsinolos » samedi soir prochain. Le programme est entièrement nouveau et vous aurez le plaisir de retrouver Galy, l'incomparable diseur patois, le comique irrésistible.

Le prix des places permet à tous de venir faire provision de bon sang et d'optimisme : 3 fr., 4 fr., 6 francs.

Hyménée

Samedi a été célébré le mariage de Mlle Geneviève Pébeyre, fille de Mme et M. Pébeyre, industriel à Cahors, avec M. Marcel Hoff, médecin-lieutenant à l'Ecole militaire préparatoire technique de Tulle.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Mariage

Mercredi a été célébré, à Cahors, le mariage de Mlle Simone Périé, la gracieuse fille de notre sympathique compatriote, Louis Périé, résidant à Nanterre, avec M. André Lafon, neveu de M. Joseph Girard, le marchand de tissus bien connu à Cahors.

Aux jeunes époux nos vœux sincères de bonheur.

Cours professionnels C.A.P.

Les épreuves du certificat d'aptitude professionnelle ont eu lieu les 2 et 3 juin à l'école primaire supérieure de garçons de Cahors et à l'atelier du dépôt de la S.N.C.F. obligamment mis à la disposition de la commission d'examen, sous la présidence de M. Sourdoire, inspecteur départemental de l'Enseignement technique.

L'épreuve pratique, d'une durée de 8 heures, a prouvé que les candidats possèdent, dans l'ensemble, une bonne formation professionnelle. Un seul des 9 candidats a dû être ajourné tandis que 6 d'entre eux ont prouvé qu'ils étaient de parfaits ouvriers.

L'épreuve de dessin, assez satisfaisante dans l'ensemble, montre cependant que les apprentis, candidats au C.A.P. devront continuer à suivre assidûment les cours professionnels organisés à l'école primaire supérieure s'ils veulent réussir.

Ont été déclarés aptes à recevoir le C.A.P. :

Ajusteurs : Dutrieux Henri ; Vailles Jean et Xaumier Noël, tous trois avec mention bien. — Tourneurs : Bastide Christian, mention bien et Dols Albert. — Mécaniciens pour autos : Millereux Camille. — Serrurier : Durand Roger. — Forgeron : Selves Robert.

Les cours professionnels reprendront à l'école primaire supérieure au début de novembre prochain.

Etant donnée l'importance de plus en plus grande attachée au C.A.P. on ne saurait trop engager les apprentis à suivre assidûment les cours : à cette occasion il leur est rappelé que, pour pouvoir se présenter à l'examen du C.A.P., ils doivent légalement avoir suivi des cours pendant au moins 3 ans, à moins qu'ils ne soient élèves ou anciens élèves d'école professionnelle.

Union philatélique du Quercy

Le secrétaire informe les sociétaires que la réunion prévue pour le deuxième dimanche de juin, coïncidant avec la fête de la jeunesse, le Conseil a décidé de reporter cette séance au dimanche 18 juin à 14 heures, au siège social.

Vol d'une mallette

contenant 10.000 francs

Au cours du supplément d'enquête au sujet du vol d'une mallette contenant 10.000 francs commis au préjudice de M. Maurice Grimal, ouvrier agricole à Issendolus, un habitant de la commune a découvert dans un bois des fragments de cuivre que M. Grimal a reconnus comme faisant partie de la mallette volée. Plusieurs témoins ont été entendus. L'enquête continue.

DÉFENSE PASSIVE CONTRE LE PÉRIL AÉRIEN

Extinction des lumières

On nous communique :

Contre les attaques aériennes, la meilleure mesure de sécurité sera constituée par l'invisibilité complète des villes, usines, etc...

L'ensemble des dispositions prises pour assurer l'éclairage du temps de guerre doit plonger la ville dans une sorte de demi-obscurité, supprimer toute brillance, tout halo et toute lumière isolée, pour ne pas déceler l'emplacement de la cité aux aviateurs.

Dès le temps de guerre, ou lorsque l'éclairage de guerre est prescrit, à l'occasion d'exercices, l'obscurité dans la ville doit être complète et les éclairages privés intérieurs absolument invisibles.

Seul peut persister un éclairage public atténué dit d'alerte.

L'obscurité ne sera assez profonde, pour tromper les escadres aériennes, que si l'éclairage privé est en même temps interrompu ou invisible de l'extérieur des immeubles.

C'est là une précaution essentielle : une ville éteinte devient beaucoup moins vulnérable. Il a été constaté au cours de plusieurs exercices aériens, en France aussi bien qu'à l'étranger, que des aviateurs même connaissant parfaitement bien le terrain survolé s'égarèrent sans pouvoir atteindre leur but, dès lors qu'ils n'étaient plus guidés par les lumières qui jalonnet habituellement leur route.

La règle ne peut souffrir aucune exception, elle s'applique aussi bien aux usines, ateliers, etc., qu'aux maisons d'habitation. Elle concerne aussi bien les éclairages visibles de la rue, que ceux donnant sur des cours intérieures. Aucun rayon, d'où qu'il vienne, ne doit filtrer au dehors. Il faut savoir qu'une seule lumière, au milieu de l'obscurité, est vue de très loin et peut servir de repère à l'ennemi.

La sécurité générale l'exige et tout habitant qui refuserait ou négligerait de se conformer à la règle commettrait une véritable trahison.

Le maire de Cahors insiste auprès de ses concitoyens pour qu'ils observent ces règles lorsque des exercices de défense passive auront lieu.

COMPAGNIE

DES SAPEURS-POMPIERS

Par arrêté de M. le Préfet du Lot : L'honorariat de son grade est conféré au lieutenant Alos ; le lieutenant Marmiesse est nommé capitaine ; le sous-lieutenant Teil est nommé lieutenant.

Par décret du président de la République, le sergent-major Salgues est nommé sous-lieutenant.

Par décision du commandant de la compagnie de Cahors :

L'honorariat de son grade est conféré à l'adjudant Marmiesse Lucien ; le sergent Flautjac est nommé sergent-major ; le caporal Lamaury est nommé sergent ; le sapeur Verdier Barthélémy est nommé caporal.

Encore les maraudeurs et rôdeurs de nuit

Les maraudeurs sont repartis en campagne ! Dans la nuit de lundi à mardi, ils ont pénétré dans les jardins qui longent la voie ferrée du pont Valentré aux Hortes, appartenant à MM. C... et O...

N'ignorant pas que les poulaillers qui s'y trouvaient étaient bien garnis, ils les ont fracturés et mardi matin les propriétaires eurent le regret de constater que les poules et les lapins qu'ils contenaient avaient disparu.

Dans la même nuit, les maraudeurs ont poursuivi leurs exploits. Ils ont pénétré dans le jardin de l'Etablissement de fabrication de chaux (chemin de la Fontaine Divona) et, également, ils ont emporté les poules et les lapins qui s'y trouvaient.

Les vols sont importants et ils ont été commis par des individus qui, certainement, connaissent bien les lieux et ne sont pas à leur coup d'essai.

Espérons que l'enquête ouverte permettra de les pincer !...

Après le vol, le repentir !

Mme Delmas, demeurant à Rignac, victime du vol d'un portefeuille contenant 1.750 fr. en billets de banque, porta plainte à la gendarmerie de Gramat. Une enquête fut ouverte et les soupçons se portèrent sur une jeune fille, demeurant à Couzou.

Or, quelques jours après, sur la route, un passant trouva le portefeuille dans lequel se trouvaient 2 billets de 1.000 francs, et un petit papier sur lequel on lisait : « La personne qui trouvera ce portefeuille devra le rendre à Mme Delmas. »

Mais la gendarmerie poursuivit son enquête. Elle fit écrire une déposition à tous les témoins et à la jeune fille soupçonnée.

On confronta les écritures et c'est ainsi qu'on trouva que la jeune fille était l'auteur du vol du portefeuille. Mais, comme on le fit observer, ce n'était plus un vol, puisque le portefeuille rendu contenait 2.000 francs au lieu de 1.750. C'était plutôt une... générosité provoquée par le repentir !...

Alors !...

Cycliste dans un champ

M. Lassaut suivait, dimanche, à bicyclette, la route de Concois, lorsque par suite d'un dérapage, près du village de Bach, par suite de la rupture d'un frein, la bicyclette et le cycliste furent projetés dans un champ.

M. Lassaut a reçu de légères contusions et le vélo a été assez endommagé.

Chute de bicyclette

M. Boudet, de St-Pierre-Toirac, se rendant à bicyclette pour aller cueillir des asperges, a fait une chute sur la route et a été gravement blessé.

Il a été transporté à l'hôpital de Figeac.

Quatre jeunes filles dans un parc...

— Ah ! de mon temps, ce n'est pas à cela que rêvaient les jeunes filles !

Mme Fresneuse, une bonne grand-mère aux cheveux d'argent fait cette réflexion sur un ton mi-grognon, mi-plaisant.

Elle vient de trouver ses petites-filles, Luce, Annette, Gaby et Monique, allongées sur l'herbe et discutant avec animation sur la qualité, le charme, l'arôme, l'élégance... de leurs cigarettes préférées.

Leur discussion, du reste, continue tandis que « Bonne Maman » s'installe dans un fauteuil d'osier.

Elle n'est pas purement théorique, elle fait discussion, chacune des jeunes filles sa cigarette et cherche dans la fumée de nouveaux arguments à faire valoir à ses cousines.

— Pour moi, dit Luce, rien ne vaut les Myrtil, ce sont les plus douces, les plus aromatiques et la vue seule de l'élégante boîte blanche où elles sont si joliment rangées suffit à me mettre la joie au cœur.

— Je ne conteste pas la valeur des Myrtil, déclare Annette, mais, tu le sais, ma bourse n'est pas aussi bien garnie que la t

riage de Mlle Irène-Marie Balitrand avec M. Pierre-Jean-Roger Ambialet employé à la Société générale des Chemins de fer français.

Mlle Irène-Marie est la charmante fille unique de notre camarade Balitrand fort propriétaire trufficulteur à la gare de Lalbenque, le sympathique et dévoué trésorier-secrétaire de la section cantonale des anciens combattants.

Aux futurs époux nous offrons nos meilleurs vœux et aux parents tous nos compliments.

Certificat d'études primaires. — La session des examens du certificat d'études a débuté dans l'arrondissement de Cahors, à Lalbenque le 2 juin sous la présidence de M. Galan, inspecteur primaire.

Trente-trois candidats présentés, vingt-sept reçus. La commune de Fontaines se distingue particulièrement tant par le nombre que par la valeur des candidats arrivant en tête. Six présentés, six reçus. Les élèves présentés par nos deux écoles laïques à Lalbenque sont arrivés dans de bonnes conditions. Félicitations à tous les maîtres du canton de Lalbenque.

Comme il est de tradition, la Commission d'examen et tous les maîtres se sont réunis à midi à l'hôtel Mourgués où un déjeuner de choix leur a été servi.

M. Guilhem, notre conseiller général, assistait au banquet au double titre d'examineur et de délégué cantonal.

Collision d'autos. — Dimanche, vers 14 h. 30, au lieu dit Cujoul, sur la route de Lalbenque à Belmont-Stefoy, une camionnette pilotée par M. Jarlan, de Bergantay, est entrée en collision avec une torpédo pilotée par M. Belluort, de Puy-laroque. Sous le choc, cette dernière avec six occupants se renversa, les quatre roues en l'air dans un champ en contre-bas de la route 90 c. Par un hasard miraculeux, personne ne fut blessé, à part une fillette, assise à côté du chauffeur, qui eut une entaille à la main à la suite du bris des glaces. Conduite chez le docteur Daynard, à Lalbenque, elle reçut les soins pour cette blessure peu grave.

Le champ récemment travaillé amortit la chute. L'arbre de direction et le volant, formant béquille, les voyageurs purent sortir de leur fautive position. La voiture est en pièces état, quant à la camionnette, les dégâts sont de peu d'importance.

Procès-verbal de constat fut dressé par M. Vidaillec, huissier à Lalbenque.

Luzech

Dans l'aviation. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote Simon Pagès, ancien élève de notre école primaire, vient d'être définitivement admis à l'école militaire d'aviation de Cazeaux, comme mitrailleur-pilote d'avion.

Nos félicitations à M. Simon Pagès pour son brillant succès, avec nos souhaits de réussite.

Concert. — La fanfare de Luzech donnera dimanche prochain, sur la Place du Canal, à 21 h. 30, un grand concert public dont voici le programme : 1. Washington Pois, marche militaire (Souza) ; 2. Le secret de Pierrot, ouverture (Popy) ; 3. Galant marquis, gavotte (Legay) ; 4. Si j'étais Roi, fantaisie (Adam) ; 5. Retraite espagnole (Ruiz del Portal).

Succès scolaire. — Nous sommes heureux d'annoncer que tous les candidats présentés au dernier examen du certificat d'études par nos écoles ont été définitivement admis.

Ce sont les jeunes José Baudel, Guy Bonder, Louis Bessières et Amédée Siutat, pour les garçons.

Simone Boussac, Janine Boussac et Solange Fozzic, pour les filles.

Nos félicitations aux jeunes lauréats et à leurs maîtres et maîtresses.

Carnet de deuil. — Les décès se succèdent avec rapidité dans notre commune. Lundi dernier on conduisait à sa dernière demeure M. Paul Peindaries, du Peyrou, emporté à l'âge de 74 ans, par une douloureuse maladie.

Nous prions Mme Vve Paul Pendaris, les enfants, petits-enfants et tous les parents, d'agréer nos sympathies et nos condoléances attristées.

Certificat d'études. — Les examens du C.E.P.E. eurent lieu, pour le canton de Luzech, lundi dernier à 7 h. 1/2. Vingt-quatre garçons et trente-deux fillettes étaient présents. La commission admit définitivement 22 garçons et 27 fillettes.

Les prix offerts par M. le D^r Rougier, conseiller général, furent attribués à un élève de l'école de Sénac-Albas. Nos félicitations aux jeunes lauréats.

Incendie. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 3 heures du matin, un violent incendie se déclara dans un immeuble du quartier de la Douve, appartenant à M. Pougade, pharmacien et maire de Luzech.

Malgré les secours apportés par toute la population alertée, les marchandises, emballages et produits pharmaceutiques divers, furent la proie des flammes. On put sauver de justesse la voiture automobile.

Les dégâts sont importants et couverts en partie par une assurance.

Albas

Examens du C.E. — Aux examens du certificat d'études du 5 juin, voici le résultat : deux élèves présentés par M. Foissac ont été reçus : Carrière Roger et Milhau André, qui, 1^{er} du canton, a obtenu le prix de M. le D^r Rougier, conseiller général.

Mlle Cassan, institutrice intérimaire, a présenté deux élèves qui ont été reçus : Baillies Huguette et Janine Fraysse.

Mme Montillet, institutrice de l'école mixte de Cénac a présenté trois élèves, toutes reçues : Griffoul Odette, Pagès Odyle et Vignals Ginette, qui, 1^{re} du canton, a été lauréate du prix de M. le D^r Rougier.

Enfin, l'école libre d'Albas présentait une élève Marie-Jeanne Besse, qui a été également reçue.

Nos félicitations aux maîtres, maîtresses et élèves.

Succès aux bourses. — Nous profitons de la circonstance pour mentionner que Mme Montillet, institutrice de la section de Cénac, a obtenu un beau succès aux bourses 1^{re} et 2^e série. Deux de ses élèves y ont été reçus : Vignals Ginette et Odyle Pagès. Nos compliments.

Montcuq

Certificat d'études primaires. — L'examen du Certificat d'études primaires pour toutes les écoles du canton de Montcuq a eu lieu mardi dernier, 6 juin, dans une salle de l'École de garçons du chef-lieu.

Sur 58 candidats présentés, la Commission cantonale présidée par M. Galan, inspecteur primaire de la circonscription de Cahors, a reçu 24 filles et 28 garçons.

A Montcuq ont été reçus : Mlles Ayot Marthe, Cormane Geneviève, Crémoneuse Mafalda, Lacour Paule, Leconte Germaine, Lafon Denise.

Reçus : Banières François, Beauzac Pierre, Bouchet Georges, Crocic Gilbert, Delord Léon, Deceut René, Jammes Robert.

A Rouillac, section de Montcuq : Mlle Gevilan.

Toutes nos félicitations à ces jeunes lauréats, à leurs familles, à leurs maîtres dévoués.

Duravel

Maintien de subvention. — Par décision du ministère de l'Agriculture en date du 10 mai 1939, le bénéfice de la subvention allouée à la commune pour la réalisation du projet d'électrification des écart, soit la somme de 246.000 francs est maintenue par dérogation au décret-loi du 12 novembre 1938.

En conséquence, les travaux prévus pour la réalisation entière du projet vont être poursuivis sans interruption.

A cet effet, une réunion comprenant le Conseil municipal, M. Dayre, ingénieur du génie rural, un délégué de la Compagnie du Bourbonnais, deux ingénieurs de l'entreprise Bardes, qui fait exécuter les travaux précités,

avait lieu jeudi à 10 heures, à la mairie, pour la mise au point de ce qui précède.

Une entente favorable à la commune et à l'exécution desdits travaux a été faite ; elle ne peut que hâter celle-ci, en donnant satisfaction à tous les intéressés.

Plantations de tabac. — Un banquet de trente couverts réunissait dimanche à 12 heures, à l'hôtel du Progrès, les planteurs de tabac de notre commune.

Le menu succulent, les vins capiteux servis par le Vatel M. Daynard Hector, contribuèrent à donner à cette réunion un caractère de joie.

M. Géliot, président du Syndicat des planteurs a pris la parole ainsi que M. Jouffreau, contrôleur vérificateur à Puy-l'Évêque qui a la surveillance des plantations de Duravel.

Une franche gaîté n'a cessé de régner durant tout le repas qui s'est prolongé fort avant dans l'après-midi et la séparation n'a été qu'un « au revoir » à l'année prochaine.

Bouziès-Bas

Nécrologie. — Nous apprenons le décès survenu à Brive, de Mme Sol, mère de Mme Magné, institutrice à Bouziès-Bas, et belle-mère de M. Magné, agent technique des Ponts et Chaussées à St-Géry. Nos sincères condoléances à la famille.

Les vacances sont encore loin

De long mois de travail ont épuisé vos réserves de forces et d'énergie. Comment retrouver la résistance physique qui vous permettra de « tenir » en attendant les vacances ? C'est facile. Prenez, pendant quelque temps, avant chaque repas un verre à madère du délicieux vin fortifiant que vous faites vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. La Quintonine réveille l'appétit, dissipe la lassitude, redonne des forces et coûte seulement 5 fr. 85 le flacon. Ttes pharmacies à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Gelées de printemps 1938. — Dans le but de renseigner les agriculteurs victimes des gelées de 1938, nous reprodisons ci-après la lettre reçue par M. Loubet, Sénateur, à la suite de son intervention auprès de M. le Ministre de l'Agriculture.

« Monsieur le Sénateur et Cher Collègue,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les agriculteurs de la région de Figeac (Lot), qui ont sollicité des allocations au titre des gelées de printemps de 1938.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que mes services procèdent actuellement au contrôle des demandes consécutives aux gelées de printemps de 1938. Etant donné le nombre très élevé de ces demandes, ce travail comporte une certaine durée, et je n'ai pas la possibilité de préciser dès maintenant la date de la répartition qui interviendra dans votre département.

« Cependant, vous pouvez être assuré que toute diligence est faite en vue de donner satisfaction aux intéressés dans le moindre délai, et que je ne manquerai pas de tenir compte de votre bienveillante intervention en faveur des agriculteurs sinistrés du Lot.

« Veuillez agréer, M. le Sénateur et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. — Le Ministre de l'Agriculture. »

Nécrologie. — Lundi après-midi est décédé à Figeac M. l'abbé Charles Cadiergues, vicaire à St-Germain-du-Bel-Air, à peine âgé de 30 ans.

La nouvelle de cette mort inattendue a provoqué à Figeac, où la famille du défunt est particulièrement estimée, une vive émotion.

Les obsèques de M. l'abbé Cadiergues ont été célébrées mercredi matin et ont donné lieu à une belle manifestation de sympathie.

Nous adressons à Mme Cadiergues,

sa mère, à ses frères et aux familles que frappe ce grand deuil, l'expression de nos sincères condoléances.

Mérite mutualiste agricole. — Nous sommes heureux d'apprendre que le Conseil supérieur du mérite mutualiste agricole de Paris vient de décerner la médaille d'argent du mérite mutualiste à M. Marcel Carrayrou, propriétaire-agriculteur à Lascarières, de Viacaz.

En attachant cette médaille à M. Carrayrou, qui en détiend beaucoup d'autres, toutes relatives à sa profession, on a voulu reconnaître les éminents services qu'il a rendus à la cause de la Mutualité agricole.

Nous adressons à M. Carrayrou, qui est vice-président du Comice agricole de Figeac, nos bien cordiaux compliments.

Etat civil. — Naissances : Georges Crouppette, rue du Griffoul ; Aline Moles, impasse Champollion ; Monique Brunet, avenue Ph.-Delprat ; Charlotte Tournié, à la Maternité ; Jean Garde, rue Puits-Sainte-Marie ; Guy Roques, à la Pintre ; Monique Dive, place des Mirepoises ; Jacques Enjalbert, à la Maternité ; Ida Bedou, première jumelle et Maria Bedou, deuxième jumelle, à la Maternité ; Thérèse Geny, boulevard Pasteur ; Pierre Verbiguie, aux Cordeliers ; Robert Dournes, boulevard Colonel-Teulière.

Mariages : Raymond Bastide et Raymonde Balmon ; Roger Luciani et Léontine Dalmon.

Décès : Jeanne Truel, 22 ans, faubourg d'Anjou ; Marie Lavayssière, 78 ans, faubourg d'Anjou ; Marie Carayol, 76 ans, faubourg d'Anjou ; Pélégie Lamanilève, 71 ans, faubourg d'Anjou ; Balbine Andrieu, 81 ans, faubourg d'Anjou ; Claudine Ardanc, 64 ans, faubourg d'Anjou ; Pélégie Laborie, 80 ans, faubourg d'Anjou ; Eugène Bonnel, Maison Baudry, faubourg d'Anjou ; Elvire Fouchon, 80 ans, faubourg d'Anjou ; Emilie Hans, 76 ans, faubourg d'Anjou ; Rose Bétille, 29 ans, boulevard Wilson ; Marie Péliissié, 85 ans, faubourg d'Anjou ; Guy Roudié, 16 mois, faubourg du Pin ; Cécile Ste-Marie, 25 ans, place St-Sauveur ; Marie Cayrol, 29 ans, faubourg d'Anjou ; Camille Salvy, 72 ans, aux Cordeliers ; Maria Bedou, 8 jours, faubourg d'Anjou ; Marie Lacam, 71 ans, avenue de Paris.

Spectacles. — Samedi, en matinée et soirée : Au Family-Ciné : « Aux Jardins de Murcie », avec Juanita Montenegro. Dessins animés en couleurs et reportage sur la politique américaine de Wilson à Roosevelt. Actualités Eclair-Journal.

Corn

Succès scolaire. — Le jeune Robert Sénac, 12 ans, a été reçu au C.E.P. et félicité par M. l'inspecteur. Nos compliments au lauréat et à son dévoué instituteur, M. Mai.

Délégation cantonale. — M. Bouzou Armand, instituteur honoraire, Officier de l'I.P., vient d'être nommé délégué cantonal pour une période de 3 années, à partir du 1^{er} janvier 1939.

Un eczéma qui dure

C'est la marque d'un sang impur et insuffisamment minéralisé et aussi d'une infection intestinale. C'est parce qu'ils combattent ces différentes affections que les Sels Largin améliorent immédiatement l'état général, font disparaître l'eczéma, l'acné, boutons et rougeurs de la peau, arrêtent toutes démangeaisons. Prenez régulièrement une fois par jour un verre à madère de la solution dépurative que vous préparez vous-même en versant dans un litre d'eau, un flacon de Sels Largin, composés de sels alcalins, de sels de fruits et de chlorure de magnésium recommandé par le professeur Delbet. Les Sels Largin, pour 16 jours de traitement, valent seulement 9 fr. 05. Ttes pharmacies.

ALAYRAC
rue Mar-Foch
CAHORS

LEGUMES ET PRIMEURS

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Dans la gendarmerie. — Nous apprenons la nomination aux brigades de Gourdon, de M. Albert Caminel, gendarme à Montaigu-du-Quercy, en remplacement de M. Prévot, nommé facteur-receveur des postes dans le département de la Seine.

Nous adressons à M. Caminel nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Officier ministériel. — Nous apprenons avec plaisir que M. Chambas est nommé avoué près le tribunal de première instance de Gourdon, en remplacement de M. Giral, décédé.

Œuvre des camps de vacances. — Le tirage de la tombola au profit de l'œuvre des enfants malades à envoyer à la mer ou à la montagne a eu lieu samedi dernier, à l'école de garçons.

Ce tirage fut suivi d'un grand bal, qui fut des plus animés grâce au talent du virtuose Admirat et de ses collaborateurs.

La liste des numéros gagnants peut être consultée à l'école de garçons. Les lots devront être retirés avant le 15 juin. Ceux qui ne seront pas réclamés deviendront la propriété de l'œuvre des camps de vacances.

Causerie radiophonique

LA RADIO EST RICHE EN ARGENT ET EN HOMMES

On dit parfois dans certains milieux officiels que la radio française ne peut lutter à armes égales avec les radios étrangères, parce qu'elle manque d'argent. C'est faux et M. Victor Lourties l'a démontré sans peine au Sénat.

« En 1935, en effet, le budget de la radiodiffusion s'établissait à un chiffre de 80 millions à peine.

« En 1937, compte tenu des crédits supplémentaires votés en cours d'exercice par la loi de report, il atteignait 180 millions.

« Et en 1938, le chiffre des recettes radiophoniques affectées au fonctionnement de ce service a atteint un total voisin d'au moins 250 millions. Il atteindra sans doute 300 millions en 1939. En trois ans, les crédits mis à sa disposition ont donc plus que triplé.

« La radiodiffusion peut-elle se plaindre de manquer ou d'avoir manqué des moyens nécessaires à son équipement matériel ? Pas davantage. « Depuis plus de cinq ans, les services ont été dotés, sous forme de tranches d'emprunts incorporés dans les emprunts généraux du ministère des P.T.T. de crédits de l'ordre de 300 millions, crédits dont la majeure partie a été laissée sans emploi pendant plusieurs années.

« Peut-elle alors se plaindre de manquer de personnel ? Pas davantage encore. De 232 unités en 1935, elle comptait 739 unités en 1937, et 1.080 unités depuis 1938.

« Il n'est pas d'exemple d'un service administratif — si rapide qu'il été son développement — qui ait bénéficié en si peu de temps d'un accroissement d'effectifs de plus de 400 p. 100. »

« Si la radio ne manque ni d'argent, ni d'hommes, comment se fait-il qu'elle soit inférieure et que l'amélioration des émissions ne soit pas sensible depuis 1936, alors que l'augmentation de recettes se chiffre par plus de 100 millions. « C'est que — c'est encore M. Lourties qui parle — l'administration s'est rendue souvent coupable d'erreurs, d'irrégularités ou de carences. « C'est ce que la presse antimaximale répète sur tous les tons depuis deux ans.

Petites annonces économiques

A LOUER, deux beaux appartements meublés, confort moderne. ÉCRIRE au Bureau du Journal.

Dernière heure

Interpellation sur le pacte germano-italien

De Paris. — M. Bardoux, sénateur du Puy-de-Dôme, a demandé à interpellier le ministre des Affaires étrangères sur le pacte germano-italien du 22 mai, sur la manière dont le Gouvernement l'interprète et sur les moyens diplomatiques pour maintenir l'équilibre et pour assurer la paix.

Deux cents Italiens quittent la Corse
De Bastia. — Le courrier italien « Citta di Savona » est parti pour Livourne, ayant à bord 200 Italiens, hommes, femmes et enfants rapatriés par les soins du Gouvernement de Rome.

Réfugiés espagnols au Mexique
De Mexico. — MM. Negrin et Torrès, anciens ministres espagnols poursuivent des négociations directes avec le président du Mexique Cardenas, auquel ils auraient présenté un plan d'admission de 50.000 réfugiés espagnols. Ceux-ci seraient installés dans les régions sous-peuplées du Mexique où ils seraient employés à l'agriculture.

La prorogation du mandat législatif

De Paris. — Mercredi la Commission du suffrage universel de la Chambre a adopté par 15 voix contre 5 la proposition de M. Léon Meyer, député du Havre, qui laisse au Gouvernement la possibilité de faire la prorogation du mandat parlementaire par décret-loi, en s'inspirant de l'intérêt général.

La Suisse et la défense nationale

De Berne. — Le Conseil national suisse a voté à l'unanimité, un crédit de 100 millions de francs suisses, pour la défense nationale. Cette somme s'ajoutera aux 400 millions votés dimanche dernier par votation fédérale.

Cabinet Immobilier
(20^e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS

VENTE ET ACHAT
toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles
ville et campagne

TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

ETUDE
DE
Maitre BOUYSSOU Jean-Léon
Notaire à Cahors

VENTE MOBILIÈRE aux enchères publiques

Le public est informé qu'il sera procédé le dimanche 11 juin à 14 heures, à Arcambal, en la maison d'habitation de Mademoiselle BARRIÉTY, par le ministère de Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors.

A la vente aux enchères publiques d'un mobilier dépendant de la succession de Mademoiselle Justine BARRIÉTY, comprenant notamment :

Lits garnis, armoire lingerie, buffet, pendule à caisse, tables, chaises, draps de lit, serviettes, torchons, vaisselle, ustensiles de cuisine, chaudrons en cuivre, fontaine en cuivre et son support, futailles vides, cuvier, armoire à grains, quelques outils agricoles et objets divers.

Vente au comptant et 15 0/0 en sus pour frais.

Pour avis :
signé : Bouyssou.

Feuilleton du « Journal du Lot » 44

Jean D'AGRAIVES

PETITE SOURCE SOUS LES PALMES

Aussi lorsque Si-Nour-Ed-Din donna, — près d'un puits ombragé de quelques rares et maigres éthéls, — le signal du campement, Chabann n'en eut-il pas ses yeux.

Le maître semblait non pas guéri, mais convalescent.

« D'ailleurs, ne plaisantait-il point ? — Tu vois bien, fils, qu'il ne faut pas du tout écouter sa carcasse. Le corps est un âne rétif qu'il convient de dresser durement.

Les méharas avaient déjà baraqué en un demi-cercle.

Leurs cris rauques, leurs râlements exprimaient leur fatigue intense, leur joie aussi d'être délivrés de leurs fardeaux lourds, encombrants.

Or, tandis que le Beni-Mzab, assez courbaturé lui-même, s'affairait à défaire la sangle entourant les reins de Dartel, l'adolescent qui ne l'avait point quitté, — depuis qu'il s'était attaché bénévolement, en quelque sorte, à sa fortune, — défaisait les cordes des chevilles.

Il en était au dernier noeud quand le Breton poussa un cri.

Mais déjà le jeune Bédouin s'était emparé de sa main et la serrait à y entrer les extrémités de ses ongles.

D'un suprême effort Pierre se tut et Chabann ne soupçonna point la cause de son trouble profond.

« Petite... murmura l'ingénieur, acceptant, pour s'y appuyer, l'épaule offerte du jeuneaveu.

Mais celui-ci, à voix très haute, reprit :

— Tu veux savoir mon nom ? Idriess, Sidi, pour te servir ; un pauvre orphelin qu'on accepte par charité dans ce convoi et qui le quittera, sans doute, s'il plaît à Dieu, à Kairouan !

Le Beni-Mzab s'était hâté, avec l'aide de l'adolescent, de monter la tente de son maître et d'y disposer les bagages que Pierre emportait avec lui. Déjà de grands feux clairs mettaient des leurs singuliers sur les dunes.

A la chaleur, succédait, sans transition, un froid très vif.

Les bruits naturels, les plus simples, répercutés par des échos prenaient des résonances étranges.

Les premières étoiles s'allumaient dans un ciel trop bleu. Sous la lune, le désert grandissait encore.

Pierre épuisé, s'était couché sur son lit de camp tout vêtu.

Chabann lui apporta des mets, auxquels il ne toucha qu'à peine.

En revanche, il but, à longs traits, d'une eau chaude, un peu sulfatée qui, après sa fièvre récente et la chaleur torride du jour lui parut une boisson exquise.

Perdu dans une sorte de songe, il répondait juste par de rares monosyllabes aux bavardages intarissables de son brossier et soudain il l'interrompit :

— Idriess, ce jeune Arabe, tu sais, si complaisant où couche-t-il ?

— Il fait comme nous autres, répliqua le Mozabite, interloqué. Il creuse un trou dans le sable à l'abri du vent de la nuit. Il se roule dans sa couverture.

— Sa gentillesse mérite bien une récompense. Va le chercher et dis-lui que je l'autorise à s'étendre sous ma gaitoune.

— Mais...
— Va, te dis-je.

Sans enthousiasme, le domestique s'acquitta de sa commission, très jaloux à part lui, de ce privilège.

Ainsi, pour quelques complaisances intéressées, ce vagabond avait droit à la tente du maître, au lieu que lui, le chien fidèle, on le reléguait au dehors, avec la tourbe des chameliers qui sentaient le suint et le bouc.

Assurément que son Sidi n'était pas encore dans sa norme !

Or, tandis que le Mozabite ronchonnait non sans bonne raison, l'adolescent avait relevé le pan rabattu de la tente, y avait pénétré, timide.

Les deux êtres demeurèrent en face l'un de l'autre, immobiles, muets. Et ce fut seulement quand les pas résonnèrent du fidèle serviteur se furent atténués pour de bon, que le jeune Bédouin osa rompre le silence à voix très basse.

— La sorcière s'était bien promis de te quitter sans te revoir puisque sa présence t'affectait, mais elle ne put point découvrir à Timritz ceux-là qu'elle cherchait. Il lui fallait donc ne compter que sur elle-même pour accomplir le projet qu'elle t'a exposé.

« Pourrait-elle se douter, Seigneur, — dans l'état où tu semblais être, — qu'elle te découvrirait mêlé, toi aussi, à cette caravane, où elle s'était fait accueillir sous les habits d'un jeune berger, après s'être rasé la tête ?

« Pardonne-moi de se trouver une fois de plus sur ta route.

« Tu n'as qu'à dire un mot, qu'un seul et demain à l'aube, Aïn-Srir, regagnera Bou-El-Djem seule, refera l'étape dans les sables !

Pierre Dartel l'écoutait-il ?

Il était bercé, de nouveau, par la musique de la voix.

Il ne pouvait point détacher ses yeux de cette apparition si gracieuse en sa jeune sveltesse.

Elle avait coupé ses cheveux et cette djellaba grossière soulignait davantage encore la fragilité de son corps.

Ainsi vêtue, elle évoquait l'image d'un jeune page maure.

Elle répéta baissant les yeux, dans une attitude humble, certes, mais d'une grâce délicate :

— Tu n'as qu'un mot à dire, Sidi, et je quitte la caravane.

— Ah ! tais-toi ! Tais-toi ! souffla-t-il avec une colère soudaine.

Et il ajouta, dents serrées :

« Tu ne peux, tout de même pas demeurer exposée ainsi, tout le long

de notre voyage aux curiosités de ces brutes. Vois-tu qu'ils percent ton déguisement ! La nuit donc, je te défends de quitter ma tente,

Bibliographie

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du n° 388. — Juin 1939

Intoxication par l'aniline, par le D^r Henri Bouquet. — Autriche, par M. Albert Mousset. — Le Vicomte Georges d'Avenel, par M. P.-P. Plan. — La Banque, par M. Camille Meillac. — Léo Languier, par M. Gonzague Truc. — Légion d'honneur, décret-loi de 1938, par M. J. Durieux. — Louis-Philippe, par M. René Bailly. — L'occupation humaine du mont Blanc, par M. Charles Vallot. — Pamplonnette, par M. Camille Meillac. — Gabriel Pierné, par M. Paul Locard. — Le Prêtre français et la Société contemporaine, par M. B. Combes de Paris. — Les Quanta, par M. Jean Hesse. — Le Rêveur, par M. H. Pelle des Forges. — Voltaire, par M. Claude Barjac. — Le Mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique. — 38 gravures et 2 cartes. — Mots croisés. — Le numéro, 5 fr. 75 ; chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6^e).

LA NATURE

N° 3050. — 1^{er} juin 1939

Le numéro de La Nature qui vient de paraître présente à lire les articles suivants :
Avions de chasse : chasseurs ultrarapides, avions d'arrêts, avions d'attaque au sol, par Jean Lacaine.
Le moustique de la fièvre jaune : anatomie, répartition géographique, biologie, multiplication, transmission à la maladie, par le D^r Maurice Mathis.
La désaération de l'argile dans l'industrie céramique, par G. Lanorville.
La grande soufflerie aérodynamique Hispano-Suiza.
La colonisation aux Indes néerlandaises, par J. Arnoux.
Le cinématographe Ehmichen pour l'enseignement du tir, par P. H.
Le vol des étourneaux, par Constant Hubert.
Les arborescences minérales : arbres de Saturne et de Jupiter, par H. Vigneron.
Le toucher, la vue et la perspective, par le D^r Pailhas.
Les phénomènes célestes vus en avril : éclipse, aurores boréales, comète, par L. Rudaux.
La construction par l'amateur d'une balance, type Roberval, à plateaux excentrés, par Paul Dapsence.
Ce que l'amateur pourra observer dans le ciel en juillet prochain, par E. Touchet.
Les livres nouveaux.
Les dernières communications à l'Académie des Sciences.
Le nouveau télescope du Mont Wilson.
Les bentonites.
Les inventions et nouveautés.
Les recettes et procédés utiles demandés par des abonnés.
C'est dire qu'on trouve dans La Nature tout ce qu'il importe de savoir et d'apprendre du progrès des sciences et des techniques.

LE MORT DE LINWOOD

de J.-S. FLETCHER

Adapté de l'Anglais par H. Demeurisse (Aux Editions des Loisirs 121, bd St-Michel, Paris 5^e).
Prix : 5 fr. Franco : 6 fr.

Fletcher est un des écrivains policiers anglais les plus célèbres : aussi la publication d'un de ses romans est-elle attendue avec impatience et accueillie avec enthousiasme par le grand public que passionne l'aventure policière.
Parmi les romans qu'il écrit, le « Mort de Linwood » mérite une mention spéciale à la fois par la complexité du problème et par la simplicité et l'élégance de la solution. Cette suite de malheurs qui s'abat brusquement sur la charmante petite ville de Linwood et sur Linwood-Park, la fastueuse résidence du neuvième baronnet, Sir John Maxtondale, quel en est l'auteur ? Les détectives Chaney et Camberwell cherchent longtemps, suivant les pistes diverses sans succès jusqu'au jour où un incident leur révèle définitivement la vérité.

Tout le monde se passionnera à la lecture du « Mort de Linwood » qui vient encore enrichir cette excellente collection « Loisirs-Police » si appréciée des amateurs de romans policiers.

MIEUX VAUT LA VÉRITÉ

roman de Alice GRANT ROSMAN
Adapté de l'Anglais, par Miriam Dou (Les Editions des Loisirs, 121, bd St-Michel)
Prix : 5 fr. Franco : 6 fr.

Un livre qui parlera surtout aux cœurs féminins. Quelle est la femme qui ne s'y intéresserait ? Il y a, dans ce charmant roman, une aigle à l'attention exclusive, qui tyrannise sa petite-fille. Il y a deux pauvres enfants : Suzanne et Malcolm séparés par leur grand-mère et aussi une tante Lorna au cœur maternel. Une fraîche idylle se noue, au cours de l'action et tous les malentendus se dissipent car la vérité vaut mieux que tout.
Ce roman ira loin : le caractère de la grand-mère, cette « Génitrix » britannique, est admirablement décrit, et l'auteur et son adroite adaptatrice nous font réellement vivre la vie de deux familles anglaises, dans cette campagne londonienne pleine de frais ombrages et de vastes prairies.

Les « Editions des Loisirs » qui ne publient rien qui ne puisse être lu par tous, ont eu, une fois de plus, la main heureuse.

Vous avez intérêt à utiliser les

« BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chaque mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT

50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Vous avez intérêt à utiliser les

« BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Maurs à Figeac, pour

FIGEAC

50 0/0 de réductions

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.)

(PLUS D'IVROGNES)
POUDRE JANEJAD.
Inoffensive, sans goût. Boîte : 12 fr.
Labo JANEJAD, JEUMONT (Nord)
Amélioration rapide. Vente Pharmacie.

Pour la Foire du Gravier à Agen

A l'occasion de la Foire du Gravier qui se tiendra à Agen du 4 au 12 juin 1939, la Société Nationale des Chemins de Fer Français délivrera, les 5 et 11 juin, au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Auch, Marmande, Le Buisson, Montauban à Agen ; Condom à Port-Sainte-Marie ; Penne à Villeneuve-sur-Lot ; Monsempron-Libos à Cahors, des billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif en 3^e classe, valables le jour de la délivrance, sans faculté de prolongation. Renseignez-vous dans les gares.

Le choix d'une villégiature

LES GUIDES RÉGIONAUX S.N.C.F.

Simple, clairs, bien illustrés, les Guides régionaux S.N.C.F. vous permettront de mieux choisir votre lieu de villégiature et lorsque vous l'aurez trouvé, de préparer d'agréables excursions pour la visite des sites en-

vironnants, qui augmenteront l'agrément de votre séjour.

Vous trouverez ces guides dans les bibliothèques des principales gares françaises aux prix suivants :

- Gascogne, Toulouse, Lourdes, Pyrénées Centrales et Ariégeoises 3 »
- Carcassonne, Narbonne, Montagne Noire, Gorges du Tarn 2 »
- Roussillon, Côte Vermeille, Pyrénées de l'Est, Andorre 2 »
- Landes, Côte Basque, Côte d'Argent, Pyrénées de l'Ouest 3 »
- Périgord, Quercy, Rouergue, Albigeois 3 »
- De la Basse-Loire à la Gironde 3 50
- Châteaux et Plages de la Loire 3 »
- Poitou, Angoumois, Bordelais 2 »
- Bourbonnais, Auvergne 3 »
- Le Nord de la France 6 »
- Alsace et Lorraine 5 »
- Berry, Limousin 3 »
- Normandie 4 »
- Bretagne 4 50

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

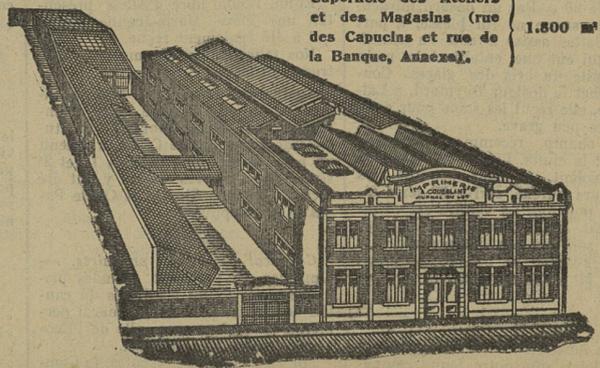
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexes) 1.500 m²

SERVICE D'ETE 1939 (depuis le 15 Mai)

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.		EXP.		MIXTE EXP.		RAPIDE		EXP.		OMNIB.
	1 ^{er}	2 ^e									
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	25	20	15	21	45	22	50	
PARIS (Aust.) dép.	10	28	19	37	20	25	21	59	22	50	
LIMOGES (arrivée)	15	20	0	15	0	36	2	38	5	10	
LIMOGES (départ)	15	44	0	18	0	40	2	47	5	40	
BRIVE (arrivée)	17	03	1	34	1	56	4	3	7	20	
BRIVE (départ)	8	14	13	33	17	9	18	3	1	4	8
Gignac-Cressensac	8	50	14	5	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC (dép.)	9	12	14	36	17	46	18	52	—	—	
CAZOULES (dép.)	9	19	14	43	—	—	—	—	—	—	
La Chap.-d-Mareuil	9	24	14	48	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon	9	33	11	57	—	—	—	—	—	—	
Nozac	9	42	15	6	—	—	—	—	—	—	
GOURDON (dép.)	9	55	15	18	8	19	27	—	—	—	
Saint-Clair	10	4	15	28	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac	10	14	15	38	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyrilles	10	24	15	48	—	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus	10	34	15	58	—	—	—	—	—	—	
Espère	10	42	16	6	—	—	—	—	—	—	
CAHORS (arrivée)	10	51	16	15	18	43	20	18	3	09	3
CAHORS (départ)	11	45	17	20	18	47	—	—	3	13	3
Sept-Ponts	11	56	17	30	—	—	—	—	—	—	7
Cieurac	12	11	17	44	—	—	—	—	—	—	8
Labenque	12	18	17	51	—	—	—	—	—	—	8
Caussade	12	46	18	2	19	27	—	—	—	—	8
MONTAUBAN arr.	13	17	19	2	19	47	—	—	4	7	4
TOULOUSE arr.	14	8	—	—	—	—	—	—	4	48	5

(1) A lieu du 2 juillet au 1^{er} octobre inclus.

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.		EXP.		MIXTE EXP.		RAPIDE		EXP.		OMNIB.
	1 ^{er}	2 ^e									
TOULOUSE d.	3	58	—	—	—	—	—	—	—	—	
MONTAUBAN d.	6	8	—	—	—	—	—	—	—	—	
Labenque	6	47	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cieurac	7	31	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts	7	41	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS (dép.)	8	13	10	13	14	40	—	—	—	—	
Espère	8	27	—	—	—	—	—	—	—	—	
St-Denis-Catus	8	40	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Peyrilles	8	53	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac	9	2	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair	9	10	—	—	—	—	—	—	—	—	
GOURDON (1) d.	9	23	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac	9	30	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon	9	33	—	—	—	—	—	—	—	—	
La Chap.-de-Mar	9	45	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOULES	9	51	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC (dép.)	10	4	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac	10	32	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE (dép.)	10	57	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES (arr.)	—	—	11	49	—	—	—	—	—	—	
PARIS (A.) arr.	—	—	13	35	—	—	—	—	—	—	
PARIS (O.) arr.	—	—	18	53	—	—	—	—	—	—	

(2) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 heures et arrive à Brive à 7 h. 18.

(3) A lieu tous les jours, du 2 juillet au 1^{er} octobre.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

	EXP.	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
St-Denis-près-Martel	4	48	9	15	14	40	17	58	18	46	
Vayrac	4	56	9	23	14	47	18	4	18	52	
Bétaillé (Arrêt)	5	—	9	28	14	51	18	9	18	55	
Puybrun	5	8	9	36	15	59	18	15	19	4	
Bretoux-Biars	5	17	9	44	15	7	18	24	19	7	
Port-de-Gagnac	5	23	9	50	15	13	18	31	19	12	
Laval-de-Cère	5	31	9	58	15	20	18	39	19	20	
Lamatvie	5	40	10	16	15	37	18	56	19	34	
La Roquebrou	6	25	10	43	16	2	19	21	19	45	
AURILLAC (arrivée)	7	13	11	20	16	37	19	58	20	35	

Aurillac à St-Denis-près-Martel (1)

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
AURILLAC (départ)	5	50	6	30	10	40	17	18	21	50
La Roquebrou	6	16	7	11	11	18	17	5	22	27
Lamatvie	6	38	7	35	11	42	18	21	22	51
Laval-de-Cère	6	52	7	50	11	58	18	40	23	6
Port-de-Gagnac	6	58	7	57	12	5	18	48	—	—
Bretoux-Biars	7	5	8	8	12	19	19	8	23	23
Puybrun	7	12	8	15	12	26	19	15	23	32
Bétaillé (Arrêt)	7	18	8	22	12	33	19	22	—	—
Vayrac	7	22	8	30	12	38	19	25	23	43
St-Denis-près-Martel	7	28	8	37	12	45	19	35	23	